

# Contrat de Licence

## Répertoire du SGCA

Le présent accord est un contrat de licence entre vous ou l'employeur au nom duquel vous agissez (« **vous** », dans l'un ou l'autre cas), à titre de concessionnaire de licence, et l'Institut canadien d'information sur la santé (l'« **ICIS** »), à titre de concédant de licence. Il se rapporte à votre utilisation du Répertoire du SGCA et de l'information connexe, ainsi qu'à toute mise à jour et nouvelle version mise à votre disposition par l'ICIS et, le cas échéant, aux versions précédentes que vous avez obtenues (collectivement, les « **Produits sous licence** »).

**LES PRODUITS SOUS LICENCE SONT FOURNIS SELON LES DISPOSITIONS STIPULÉES CI-DESSOUS. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS CES DISPOSITIONS OU N'ÊTES PAS EN MESURE DE LE FAIRE, VOUS NE POUVEZ PAS UTILISER LES PRODUITS SOUS LICENCE D'AUCUNE FAÇON.**

## Dispositions d'utilisation des Produits sous licence

### 1. Licence limitée

- a. Pendant la durée du présent contrat, l'ICIS vous concède une licence non exclusive et incessible vous autorisant à utiliser les Produits sous licence au Canada uniquement à des fins (1) de référence dans le cadre de vos activités de collecte et d'analyse des données relatives aux dossiers médicaux et (2) d'enseignement et de recherche internes.
- b. Vous ne pouvez pas utiliser les Produits sous licence à des fins commerciales, ni les transférer par sous-licence ou les distribuer de quelque manière que ce soit, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite expresse de l'ICIS. Vous ne pouvez pas non plus modifier les Produits sous licence ou créer des œuvres dérivées sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite expresse de l'ICIS.

### 2. Droits de propriété intellectuelle et propriété

- a. Les droits de propriété intellectuelle sur les Produits sous licence ne vous appartiennent pas, et vous ne pouvez poser que les actes expressément autorisés par cette licence.
- b. Vous reconnaissez l'existence des marques de commerce et des droits d'auteur à l'égard des Produits sous licence, et que de telles marques et de tels droits appartiennent à l'ICIS et, le cas échéant, à ses concédants. Cette disposition demeurera en vigueur après la résiliation ou l'expiration du présent contrat.

### **3. Copies**

- a. Sous réserve de l'alinéa 3(c) ci-dessous, vous pouvez faire autant de copies des Produits sous licence que nécessaire, selon vos besoins raisonnables.
- b. Sous réserve de l'alinéa 3(c) ci-dessous, vous pouvez autoriser une autre partie, par exemple un atelier d'impression, à faire des copies des Produits sous licence en votre nom.
- c. Vous ne pouvez pas modifier, masquer ou retirer les attestations, avis de droit d'auteur et autres avis de droit de propriété inclus dans les Produits sous licence.

### **4. Absence de garantie, limitation de la responsabilité, indemnisation**

- a. LES PRODUITS SOUS LICENCE VOUS SONT FOURNIS TELS QUELS, SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPLICITE OU IMPLICITE, NOTAMMENT EN CE QUI A TRAIT À L'EXACTITUDE, À L'INTÉGRALITÉ OU À L'ACTUALITÉ DES PRODUITS SOUS LICENCE, À L'ABSENCE DE CONTREFAÇON, OU À L'ADÉQUATION À VOS BESOINS DES PRODUITS SOUS LICENCE. VOUS ASSUMEZ ENTIÈREMENT LES RISQUES DÉCOULANT DE L'UTILISATION DES PRODUITS SOUS LICENCE. Cette disposition demeurera en vigueur après la résiliation ou l'expiration du présent contrat.
- b. L'ICIS N'EST AUCUNEMENT RESPONSABLE DE QUELQUE PERTE QUE CE SOIT DÉCOULANT DE VOTRE UTILISATION DES PRODUITS SOUS LICENCE. Cette disposition demeurera en vigueur après la résiliation ou l'expiration du présent contrat.
- c. VOUS INDEMNISEREZ L'ICIS POUR TOUTES PERTES DÉCOULANT DE VOTRE UTILISATION DES PRODUITS SOUS LICENCE. Cette disposition demeurera en vigueur après la résiliation ou l'expiration du présent contrat.

### **5. Règlement des droits de licence**

Vous devez verser à l'ICIS les droits de licence qui s'appliquent à l'utilisation des Produits sous licence conformément aux directives de l'ICIS.

### **6. Résiliation de la licence**

- a. Le présent contrat entre en vigueur dès votre première utilisation des Produits sous licence et demeure en vigueur jusqu'à la résiliation du contrat, par vous ou par l'ICIS, aux termes de la disposition qui suit.
- b. Vous ou l'ICIS pouvez résilier le présent contrat en remettant à l'autre partie un avis écrit en ce sens.
- c. Dès la résiliation du présent contrat, vous cesserez d'utiliser les Produits sous licence et supprimerez ou détruirez de façon permanente toutes les copies complètes ou partielles des Produits sous licence en votre possession ou sous votre contrôle.

## 7. Divers

- a. Le présent contrat représente le contrat de licence intégral entre vous et l'ICIS quant à votre utilisation des Produits sous licence; il ne peut être cédé, modifié, ni rectifié, sauf par un accord écrit entre les parties. Il annule tous les accords, négociations et démarches antérieurs.
- b. La renonciation à tout droit découlant du contrat n'est exécutoire que si elle est consignée par écrit.
- c. Vous ne pouvez céder le contrat ni aucun droit ou obligation en découlant sans le consentement écrit de l'ICIS.
- d. Le contrat est régi par les lois de la province de l'Ontario et sera interprété conformément aux lois qui y sont en vigueur.

Fin du contrat de licence